



Tél : (237) 677 55 06 74 Email : communeolanguina@yahoo.fr

DECISION N09/DM/MINDEVEL/COLG/SG/2025 PORTANT ATTRIBUTION LETTRE-COMMANDE N°09/M/SG/C-OLANGUINA/2025 DU 28...07...2025 PASSEE DEMANDE DE CONSULTATION N° 08 /DC/C-OLANGUINA/CIPM/2025 DU 18/07/2025 SUIVANT L'AUTORISATION DE GRE A GRE N° 05378-25/ L/PR/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/NC DU 16/07/2025 POUR LA MAÎTRISE D'ŒUVRE DE LA PREMIERE PHASE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HÔTEL DE VILLE DE LA COMMUNE D'OLANGUINA, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'OLANGUINA,

Vu la Constitution ;
Vu la loi N°2019 /024 du 24 décembre 2019 : portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées
Vu Le décret n°77/91 du 25 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de Tutelle sur les Communes, Syndicats des Communes, Etablissements Communaux et les divers textes modificatifs subséquents ;
Vu Le Décret N° 95/082 du 24 Avril 1995 portant création de la Commune Rurale d'Olanguina ;
Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu Le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics ;
Vu Le décret N°2020/758 du 18 décembre 2020 portant nomination de Monsieur, KIN-NOU NANA Thierry, Administrateur Civil, aux fonctions de Préfet du Département de la Mefou et Afamba
Vu L'Arrêté n°112/CAB/PM du 05 Novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et des frais d'achat des dossiers d'appels d'offres
Vu L'Arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur le cahier des clauses Administratives Générales, applicable aux marchés des Travaux Publics
Vu L'arrêté N° 000199/A/MINDEVEL du 05 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin du 09février 2020 dans la Commune d'OLANGUINA, Département de la Mefou et Afamba, Région du Centre ;
Vu l'Avis de consultation N°08/DC/C-Olanguina/CIPM/2025 du 18/07/2025
Vu le Procès-Verbal n° 18.43.39... du 11 /07/ 2025 de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune d'Olanguina ;
Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics formulée par la lettre n° 18./CIPM/P du 24...07...2025
Considérant les nécessités de l'exercice ;

REPUBLICHE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DE MEFOU ET AFAMBA

COMMUNE D'OLANGUINA

Tél : (237) 677 55 06 74



Email : communeolanguina@yahoo.fr

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

CENTER REGION

MEFOU AND AFAMBA DIVISION

OLANGUINA COUNCIL

DECIDE

Article 1^{er} : LE SOUMISSIONNAIRE NEK CAMEROUN EST ATTRIBUTAIRe DE LA LETTRE-COMMANDE POUR LA MAÎTRISE D'ŒUVRE DE LA PREMIERE PHASE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HÔTEL DE VILLE DE LA COMMUNE D'OLANGUINA, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.

POUR UN MONTANT TTC DE : 12 497 400 (DOUZE MILLIONS QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX SEPT MILLE QUATRE CENT) FRANCS CFA

Article 2 : La présente décision sera enregistrée puis publiée partout où besoin sera.

Olanguina, le 28-04-2025

Le Maire,

Copies :

-PREFET/MAF
- ARMP/CE
DD MINTP/MAF
-DDMINMAP/MAF
-DDMINTP/MAF
-CIPM/MAF
-ATTRIBUTAIRe
-AFFICHAGE CHRONO/ ARCHIVES



Alphonse Didier Bikoula